

## APPENDICE B

DÉCLARATION DU COMMONWEALTH  
CONFÉRENCE DES CHEFS DE GOUVERNEMENT  
DU COMMONWEALTH

SINGAPOUR, JANVIER 1971

Le Commonwealth des nations est une association volontaire d'États indépendants et souverains responsables chacun de ses propres décisions politiques, unis dans un esprit de coopération et de consultation mutuelle pour favoriser les intérêts communs de leurs peuples, la compréhension internationale et la paix mondiale.

Les États membres du Commonwealth, répartis sur six continents et cinq océans, sont composés de peuples de races, de langues et de religions différentes et connaissent tous les stades du développement économique, des pays défavorisés en voie de développement aux riches nations industrialisées. Ils englobent une riche variété de cultures, de traditions et d'institutions. L'appartenance au Commonwealth est compatible avec la liberté des gouvernements des États membres d'adhérer à tout autre groupe, association ou alliance ou de demeurer non alignés.

Dans leur diversité, tous les États membres du Commonwealth se reconnaissent certains principes communs. C'est par le respect de ces principes que le Commonwealth peut exercer son influence sur la société internationale pour le plus grand bien de l'humanité.

CONVAINCUS que le maintien de la paix et de l'ordre dans le monde est essentiel à la sécurité et à la prospérité de l'humanité, nous offrons notre appui aux Nations Unies et nous nous efforçons de renfermer son action en faveur de la paix dans le monde et ses efforts pour apaiser les tensions entre les peuples.

NOUS CROYONS à la liberté de l'individu, à l'égalité des droits pour tous les citoyens, quels que soient leur race, leur couleur, leurs croyances religieuses ou politiques, et à leur droit inaliénable de participer au façonnement de la société dans laquelle ils vivent par des procédés politiques, libres et démocratiques. Nous nous efforçons donc de promouvoir dans chacun de nos pays les institutions représentatives et les garanties de liberté personnelle reconnues par la loi, qui constituent notre patrimoine commun.

NOUS considérons les préjugés de race comme un mal dangereux qui menace le sain épanouissement de la race humaine, et la discrimination raciale comme une véritable plaie sociale. Chacun d'entre nous s'acharnera à faire disparaître cette plaie au sein de sa propre nation. Aucun pays n'accordera aux régimes qui pratiquent la discrimination une aide qui, d'après lui, contribue directement à favoriser ou à enraceriner cette politique néfaste. Nous nous opposons à toutes

les formes de domination coloniale et d'oppression raciale, et nous nous engageons à respecter les principes de la dignité et de l'égalité humaines. Nous nous efforcerons donc par tous les moyens de favoriser partout l'égalité et la dignité humaines ainsi que les principes d'autodétermination et d'antiracisme.

NOUS ESTIMONS que les disparités actuelles dans la répartition des richesses entre les hommes sont trop marquées et ne doivent pas être tolérées; elles créent aussi des tensions dans le monde; nous nous proposons de les faire disparaître progressivement; nous emploierons donc nos efforts à vaincre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, en élevant les niveaux de vie et en réalisant une société internationale plus équitable. A cette fin, nous visons à libéraliser le plus possible les échanges internationaux, à des conditions justes et équitables pour tous, en tenant compte des exigences particulières des pays en voie de développement, et à encourager l'acheminement vers ces pays de ressources suffisantes, tant publiques que privées, conscients de l'importance d'agir ainsi dans un véritable esprit d'association et de créer à cette fin dans les pays émergents des conditions propices à une croissance et à des investissements soutenus.

NOUS CROYONS que la coopération internationale est essentielle pour extirper les causes de la guerre, pour promouvoir la tolérance, pour combattre l'injustice et pour assurer le développement chez les peuples du monde; nous sommes convaincus que le Commonwealth est l'une des associations les plus aptes à atteindre ces fins.

Dans la poursuite de ces principes, les membres du Commonwealth croient pouvoir donner un exemple positif de l'approche multinationale qui est essentielle à la paix et au progrès du monde moderne. L'association repose sur la consultation, la discussion et la coopération. En rejetant la contrainte comme instrument de politique, ils reconnaissent que la sécurité de chaque État membre contre une agression de l'extérieur est un sujet d'inquiétude pour tous les membres. L'association ouvre une foule d'avenues pour de constants échanges de connaissances et d'opinions sur des questions professionnelles, culturelles, économiques, juridiques et politiques entre les États membres. Nous avons l'intention d'encourager et d'étendre ces relations car nous croyons que notre assemblée multinationale peut accroître la compréhension entre les hommes et entre les pays, aider à éliminer la discrimination fondée sur les différences de race, de couleur ou de croyance, maintenir et raffermir la liberté individuelle, contribuer à enrichir la vie de chacun, et promouvoir fortement la cause de la paix entre les peuples.